

Réunion du 30 novembre 2020

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Étaient présents : M. Frédéric BIERRY, président.
M. Marcel BAUER, M. Rémi BERTRAND, M. Etienne BURGER, Mme Danielle DILIGENT, Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Bernard FISCHER, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Philippe MAURER, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Etienne WOLF, vice-présidents.
Mme Alfonsa ALFANO, Mme Françoise BEY, Mme Françoise BUFFET, M. Mathieu CAHN, M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, Mme Cécile DELATTRE, M. Eric ELKOUBY, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Martine JUNG, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Yves LE TALLEC, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Nicolas MATT, M. Serge OEHLER, M. Marc SENE, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, Mme Christiane WOLFHUGEL. membres.
- Procuration(s) : Mme Catherine GRAEF-ECKERT ayant donné pouvoir à M. Etienne BURGER, M. Jean-Louis HOERLE ayant donné pouvoir à Mme Danielle DILIGENT, Mme Suzanne KEMPF ayant donné pouvoir à M. Mathieu CAHN, Mme Françoise PFERSDORFF ayant donné pouvoir à M. Nicolas MATT, M. Denis SCHULTZ ayant donné pouvoir à Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Sébastien ZAEGEL ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON
- Excusé(s) :
- Absent(s) :
- Ne prennent pas part au vote : Mme Danielle DILIGENT
- Rapporteur : M. André ERBS

**CP/2020/397
J3_2020_11_20_397**

**65520 - Fonds d'attractivité
Contrats Départementaux - Fonds d'attractivité et de
développement - Proposition d'attribution de subvention à la
Commune de SCHILTIGHEIM pour la création d'un accueil
périscolaire sur la friche Fischer, la création d'une école des
arts, la rénovation du centre socio-culturel du Marais et la
rénovation du terrain de Cécifoot**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Eurométropole, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin aux projets de création d'un accueil périscolaire sur l'ancienne friche Fisher, la rénovation et l'extension du centre socio-culturel, la création d'une Ecole des arts et la rénovation du terrain de Cécifoot du stade de l'Aar portés par la Commune de Schiltigheim ;
- décide que dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet (vie associative, jeunesse, sport, action sociale de proximité, développement culturel);
- attribue quatre subventions à la Commune de Schiltigheim d'un montant global de 2 860 330 € réparties comme suit :
 - une subvention d'investissement à la Commune de Schiltigheim au titre du fonds d'attractivité et de développement, d'un montant de 667 897 € pour la création d'un accueil périscolaire sur l'ancienne friche Fischer, correspondant à 20% du montant éligible ;
 - une subvention d'investissement à la Commune de Schiltigheim au titre du fonds d'attractivité et

de développement, d'un montant de 633 333 € pour la restructuration du centre socio-culturel le Marais, correspondant à 20% du montant éligible ;

- une subvention d'investissement à la Commune de Schiltigheim au titre du fonds d'attractivité et de développement, d'un montant de 1 500 000 € pour la construction d'une école des arts, correspondant à 16% du montant éligible ;

- une subvention d'investissement à la Commune de Schiltigheim au titre du fonds d'attractivité et de développement, d'un montant de 59 100 € pour la rénovation du terrain de Cecifoot, correspondant à 30% du montant éligible ;

- approuve les termes du projet de convention partenariale à conclure entre la Commune de Schiltigheim la Fédération Leo Lagrange, le Centre socio-culturel du Marais, le Sporting club de Schiltigheim et le Département du Bas-Rhin, jointe en annexe de la présente délibération ;

- approuve les termes de la convention financière à conclure entre la Commune de Schiltigheim et le Département du Bas-Rhin jointe en annexe à la présente délibération, pour permettre le versement de la subvention correspondante ;

- autorise le Président du Conseil Départemental à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

Nombre de votes exprimés : 46

Vote(s) pour :	Mme Alfonsa ALFANO, M. Marcel BAUER, M. Rémi BERTRAND, Mme Françoise BEY, M. Frédéric BIERRY, Mme Françoise BUFFET, M. Etienne BURGER, M. Mathieu CAHN, M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, Mme Cécile DELATTRE, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Eric ELKOUBY, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Bernard FISCHER, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Martine JUNG, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Yves LE TALLEC, Mme Marie-Paule LEHMANN, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Nicolas MATT, M. Jean-Philippe MAURER, M. Philippe MEYER, Mme Christine MORITZ, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Serge OEHLER, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Denis SCHULTZ, M. Marc SENE, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, M. Etienne WOLF, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL	45
Vote(s) contre :	/	0
Abstention(s) :	/	0

Pour extrait conforme
Pour le Président
Le Directeur des Assemblées et des Affaires Juridiques



Jean MUCKENSTURM

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20201130-
lmc1140487-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 04/12/20